

FILIERE GRAND EST

CAL et Emc2 misent sur l'union Terialis

La CAL et Emc2 ont annoncé, le 18 juillet, la naissance de leur union de coopératives, destinée à mettre en commun des moyens. Sur le faire-part de Terialis, la promesse d'une amélioration des performances au service des adhérents. La commercialisation des céréales entre immédiatement dans le champ d'investigation de l'union. Suivront rapidement l'approvisionnement, l'agronomie et les services innovants.

Un nouveau sigle vient de faire surface dans le paysage agricole lorrain et haut-marnais, et devrait s'y installer durablement. Il s'agit de Terialis, une union de coopératives que portent sur les fonds baptismaux deux acteurs importants du Grand Est : la Coopérative Agricole Lorraine (CAL), dont le rayon d'action s'étend du sud de la Meurthe-et-Moselle aux Vosges et à quelques cantons limitrophes de la Meuse et de la Haute-Saône ; et Emc2 dont la zone de chalandise couvre la Meuse et la Haute-Marne, le nord de la Meurthe-et-Moselle et quelques cantons du nord de la Moselle.

Intégration de CER'EST au 1^{er} juillet

La symbolique est forte, l'annonce officielle a été rendue publique devant la presse le 18 juillet, alors que la moisson battait son plein. Elle intervient au sortir d'une réflexion stratégique du groupe CAL à l'horizon 2025 qui privilégiait les alliances régionales.

Emc2 a répondu favorablement à l'appel du pied de sa voisine, en validant ces orientations, confirme Jean-Paul Marchal, le président de la CAL, appelé à présider le conseil d'administration de Terialis, composé à parité de huit administrateurs de chacune des coops de base. Il ne s'agit pas pour l'heure d'une fusion, mais d'une « union de moyens ayant pour vocation d'accueillir à terme, les activités des deux groupes, au sein d'une structure unique ». La crise qui se traduit par la chute libre du revenu des exploitants et les perspectives « énormes » qui se présentent « en termes d'innovation tant pour les grandes cultures que l'élevage » motivent, selon le président d'Emc2 Philippe Mangin, ce rapprochement des deux partenaires. L'élaboration du projet est le fruit d'une co-construction entre les deux entreprises qui ont fait cogiter à la fois leurs élus respectifs ainsi que les instances représentatives du personnel. La montée en puissance



Jean-Paul Marchal, le président de la CAL et de Terialis et Philippe Mangin, le président d'Emc2 ont officialisé l'union devant la presse le 18 juillet.

de Terialis dont le siège social est basé à Laxou (54) sera progressive. Son activité démarre immédiatement par l'intégration de CER'EST, l'union qui commercialise depuis le 1^{er} juillet 2013, l'intégralité des céréales et oléoprotéagineux collectée par Emc2, sa filiale la SA Houpiez et la CAL. Les huit collaborateurs de CER'EST, basés sur le site Blénovista de Blénoles-Pont-à-Mousson, seront les premiers salariés de Terialis. René Bartoli, le directeur général d'Emc2 se voit confier la direction générale ; son alter ego à la CAL, Eric Chrétien, est nommé directeur général délégué. Tous deux intègrent également les effectifs de Terialis, tout en continuant à assumer leurs fonctions dans les coopératives de base. Outre la commercialisation des grains, la gestion des silos portuaires et de certains sites de collecte va être mutualisée. L'objectif se situe dans « une approche unique pour le pilotage des filières » précise René Bartoli. Ce que les initiés appellent la « supply chain » c'est-à-dire la gestion des sites industriels et le pilotage des flux transports. L'orientation de la production en fonction des débouchés entre aussi dans le rayon d'action de Terialis.

Le paquet sur l'innovation

Les mois qui viennent seront mis à profit pour travailler à l'intégration de l'approvisionnement, de l'agronomie et des ser-

vices innovants dans le courant de l'année 2018. « Nous recherchons la baisse des coûts d'intermédiation, l'amélioration de la qualité du service rendu, les occasions d'investir en commun dans des outils novateurs et des compétences » détaille Eric Chrétien. Terialis mise sur l'agriculture de précision. CAL et Emc2 sont engagées au capital de la société Be Api, la filiale dédiée d'IN Vivo. « Mais il nous faut acquérir plus de méthode et de professionnalisme et aller plus vite » ajoute le directeur général délégué. Terialis sera en alerte sur l'agriculture de conservation, l'entrée du digital sur les exploitations, la robotique, la baisse de la consommation des intrants à travers le bio-contrôle, etc. L'élevage est partie intégrante des missions de l'union, 80 % des adhérents sont des polyculteurs. « Et l'innovation dans les années futures touchera au moins autant le monde de l'élevage que celui des grandes cultures » insiste Philippe Mangin. Autre chantier d'envergure à l'agenda 2018, la création d'une unité de réception-stockage d'engrais en bordure de la Moselle. Le dossier technique se trouve au stade des demandes d'autorisation.

Seules les activités machinisme et distribution auprès du grand public (Magasins verts, GAMM Vert) n'ont pas vocation à entrer dans le champ de Terialis. Les deux coopératives continueront donc à distribuer leurs propres marques sur leurs territoires respectifs, quitte à entrer en concurrence parfois.

Avec une collecte potentielle de grains de plus de 1,5 million de tonnes, l'union se positionne donc comme un des tout premiers acteurs sur le Grand Est. Il se situe au deuxième rang, derrière le géant marnais Vivescia et se classerait en sixième ou septième position à l'échelle de l'Hexagone.

Jean-Luc MASSON

Repères

• Sur l'exercice 2015-2016, le groupe CAL a réalisé 275 M€ de chiffre d'affaires pour une collecte de 520.000 t, auprès de 2.300 adhérents, avec 480 salariés. Emc2 a, pour sa part, généré 543 M€ de chiffre d'affaires pour 1,034 million de t engrangées, avec un effectif de 647 salariés et un fichier de 3.160 adhérents.

• Terialis : il a dû falloir phosphorer, pour imaginer le sigle de l'union, tant les intitulés commençant par Ter forment légion. L'explication est la suivante : TER pour terre d'élevage non « délocalisable » ; IA pour alliance ; et LIS pour plurielle.